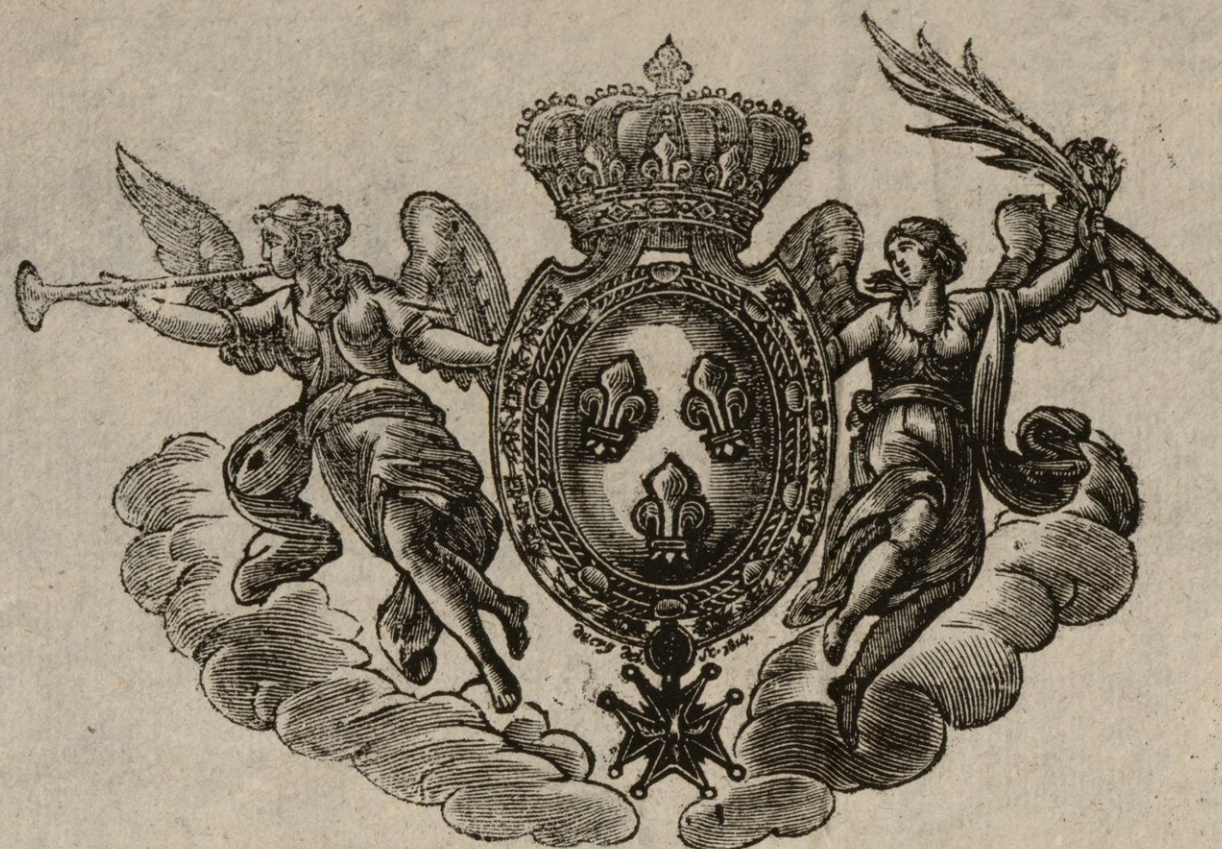




# PROCLAMATION.

---

DE PAR LE ROI :

HABITANS DE LA VILLE DE MARSEILLE  
ET DE LA PROVENCE,

**LOUIS XVIII** vient de nouveau d'être proclamé dans nos murs ! En attendant les ordres de notre Souverain légitime, ou ceux des PRINCES de son auguste Famille, nous nous trouvons investis, par la force des circonstances, d'un grand pouvoir et d'une grande responsabilité ; mais nous n'emploierons l'autorité dont nous sommes revêtus, que pour maintenir l'ordre public et pour faire triompher la cause des BOURBONS et de la France ; tous les bons Français sont appelés à la défendre, tous sont invités à obéir à leurs Chefs Civils et Militaires, l'obéissance et l'union étant dans cette grande circonstance aussi nécessaires que le courage.

Que tous les hommes qui doivent, d'après les lois existantes, faire partie de la Garde Nationale, prennent les armes ; que tous les Habitans de la campagne se tiennent prêts à marcher au premier signal vers les points de leur territoire qui leur seront désignés ; des Chefs expérimentés leur seront envoyés pour régulariser leurs efforts, et la Provence et le Midi tout entier deviendront, s'il le faut, une nouvelle Vendée, plutôt que de retomber sous le joug du despotisme ou des factieux qui se sont arrogé le droit de disposer des destinées de la France.

VIVE LE ROI.

Marseille, le 26 Juin 1815.

*Les Membres du Comité Royal provisoire :*

*Signés, BORELLY ; le Chevalier DE CANDOLLE ; M. A. ROMAGNAC ;  
BRUNIQUEL ; CASIMIR ROSTAN.*